

DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE

Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ

Canton de Val-Couesnon

MAIRIE

de

MARCILLE-RAOUL

Code Postal : 35560

Téléphone : 02 99 73 64 16

Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20261012-2026_75-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 12 octobre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NGUYEN-QUAN Christian

Présents : NGUYEN-QUAN Christian, MOUCHOUX Mickaël, CHAPON Nelly, BATTAIS Dominique, BEAUCHER Jean-Luc, BINOIST Christophe, FAISANT Emilie, GORON Nadine, HONORÉ David, PIOT Gaël, HOUSSAIS Chantal, LELOUP Coralie, RAULT Mélanie, SOUQUET Julie
Excusée : QUEVERT Emilie (pouvoir HOUSSAIS Chantal)
Monsieur MOUCHOUX Mickaël a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Date de la convocation

Le 5 octobre 2026

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14 octobre 2026**

et publication le 14 octobre 2026

2026-75 : Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Compte tenu de la modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif principal de 2° classe, en raison d'un surcroît d'activités dû à la diminution de présence de l'agent rédacteur principal, occupant les fonctions de secrétaire de mairie et autorisée à exercer ses fonctions à temps partiel (à raison de 80 % du temps plein), il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi correspondant,

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 24 septembre 2026 pour la modification de durée hebdomadaire,

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2° classe, à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires,
et simultanément

- La création d'un emploi d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20261012-2026_75-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois à compter du 01 novembre 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire,

